



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2023 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024- 2025

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** Conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022, à 19 h 30, à la Salle de la FADOQ située au 234B rue des Loisirs. Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à avis lors de la séance à laquelle cette demande sera traité ou sur demande à [dq@sherr.ca](mailto:dq@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 1er jour du mois de décembre 2022.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en publiant une copie certifiée de cet avis public le 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2022.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier